



# Gesal Engrais tomates et plantes aromatiques

## Art.-No: 1597502039

Date de révision: 07.04.2015

### 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Gesal Engrais tomates et plantes aromatiques

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** : COMPO Jardin AG  
Hegenheimermattweg 65  
4123 Allschwil

Téléphone : 061 486 20 00  
Téléfax : 061 486 20 01  
Adresse e-mail : info@compojardin.ch

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre d'information toxicologique à Zurich  
Téléphone: 145 ou 044 251 51 51

### 2. Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

##### Classification(67/548/CEE,1999/45/CE)

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage(RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

##### Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

Information supplémentaire : Conformément aux Directives CE ou aux lois nationales respectives, ce produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté.

Information supplémentaire : "Harzardous Substances" législation allemand (Gefahrstoffverordnung) Appendic I , No. 5 (Nitrate d'Ammoniaque group D II)



## Gesal Engrais tomates et plantes aromatiques

**Art.-No: 1597502039**

Date de révision: 07.04.2015

### 2.3 Autres dangers

Conformément à notre expérience et aux informations qui nous ont été fournies, le produit n'a aucun effet nocif s'il est utilisé et manipulé selon les indications données.

## 3. Composition/ informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange liquide des sels organiques et inorganiques des fertilizers.

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrem ent	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Nitrate d'ammonium	6484-52-2 229-347-8 01- 2119490981- 27-XXXX	O; R 8 Xi; R36	Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319	>= 10 - <= 45

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du dexamétason en aérosol (atomiseur).
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.



## Gesal Engrais tomates et plantes aromatiques

**Art.-No: 1597502039**

Date de révision: 07.04.2015

---

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau
- Moyens d'extinction inappropriés : Mousse  
Produit sec  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Sable

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.  
oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Ammoniac

#### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Pas de précautions spéciales requises.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

#### 6.4 Référence à d'autres sections

- Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

### 7. Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter une exposition directe au soleil.  
Protéger de la chaleur.  
Ne pas laisser sécher.
- Indications pour la protection : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.



## Gesal Engrais tomates et plantes aromatiques

**Art.-No: 1597502039**

Date de révision: 07.04.2015

contre l'incendie et l'explosion

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Protéger de la chaleur.  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
Protéger de toute contamination.

Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Classe de stockage (Allemagne) : 12 Substances liquides non combustibles

Température de stockage : 5 - 35 °C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant.

## 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

DNEL  
Nitrate d'ammonium : Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques  
Durée d'exposition: 1 jr  
Valeur: 37,6 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques  
Durée d'exposition: 1 jr  
Valeur: 21,3 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Ingestion  
Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques  
Durée d'exposition: 1 jr  
Valeur: 12,8 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Ingestion  
Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques  
Durée d'exposition: 1 jr  
Valeur: 12,8 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Effets potentiels sur la santé: Effets spécifiques



## Gesal Engrais tomates et plantes aromatiques

**Art.-No: 1597502039**

Date de révision: 07.04.2015

Durée d'exposition: 1 jr  
Valeur: 11,1 mg/m<sup>3</sup>

PNEC  
Nitrate d'ammonium : Eau douce  
Valeur: 0,45 mg/l

Eau de mer  
Valeur: 0,045 mg/l

Valeur Limite Plafond  
Valeur: 4,5 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Sans rapport
- Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.  
Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'un fournisseur à l'autre.  
Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau
- Protection des yeux : Éviter le contact avec les yeux.  
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection de la peau et du corps : non demandé
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : liquide
- Couleur : divers
- Odeur : inodore
- pH : env. 2,9, 20 °C
- Point/intervalle de fusion : donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : donnée non disponible
- Point d'éclair : Non applicable, Ce produit n'est pas inflammable.



## Gesal Engrais tomates et plantes aromatiques

### Art.-No: 1597502039

Date de révision: 07.04.2015

---

Taux d'évaporation	: donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Densité	: env. 1,25 g/cm <sup>3</sup> , 20 °C
Hydrosolubilité	: soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: n'est pas auto-inflammable
Température d'inflammation	: Non applicable
Décomposition thermique	: Stable à température et pression ambiantes normales., Éviter une évaporation jusqu'à l'état sec.
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non-explosif
Propriétés comburantes	: Non applicable

## 9.2 Autres informations

---

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Au contact de bases fortes, de l'ammoniac est libéré.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun à notre connaissance.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Soufre, chlorites, chlorure, chlorates, Hypochlorites, substances reagissant acidentement ou basiquement, substances susceptibles d'être inflammable ou oxydable, nitrites, sels métalliques, poudres métalliques, herbicide, des hydrocarbures chlorés, composés organiques.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Ammoniac



## Gesal Engrais tomates et plantes aromatiques

**Art.-No: 1597502039**

Date de révision: 07.04.2015

### 11. Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Produit

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2.000 mg/kg, rat
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Peut irriter la peau.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Peut irriter les yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: non sensibilisant
- Mutagenicité sur les cellules germinales
- Génotoxicité in vitro : Ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé)
- Cancérogénicité : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
- Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction
- Tératogénicité : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
- Information supplémentaire : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

##### Composants:

##### **Nitrate d'ammonium :**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2.950 mg/kg, rat, OCDE Ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par inhalation : > 88,8 mg/l, Pas d'information disponible.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 5.000 mg/kg, rat, OCDE Ligne directrice 402
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin, Résultat: non irritant, OCDE Ligne directrice 404
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin, Résultat: Irritant, OCDE Ligne directrice 405
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
- Mutagenicité sur les cellules germinales
- Génotoxicité in vitro : Résultat: négatif, OCDE Ligne directrice 471



## Gesal Engrais tomates et plantes aromatiques

### Art.-No: 1597502039

Date de révision: 07.04.2015

---

Cancérogénicité	: rat, Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.
Toxicité pour la reproduction	: rat, Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.
Tératogénicité	: rat, N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: rat, Oral(e), Durée d'exposition: 28 d, NOAEL: > 1.500 mg/kg
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: rat, Oral(e), Durée d'exposition: 52 w, NOAEL: = 256 mg/kg, OCDE Ligne directrice 453
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: rat, Par inhalation, Durée d'exposition: 2 w, NOAEL: >= 185 mg/kg, Toxicité par inhalation par doses répétées: étude à 28 jours ou à 14 jours.

---

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Produit:

Toxicité pour le poisson	: CL50: 422 mg/l, 48 h, Cyprinus carpio (Carpe), Essai en statique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	: CE50: 555 mg/l, 48 h, Daphnie, Essai en statique
Toxicité pour les algues	: NOEC: 83 mg/l, 168 h, Desmodesmus subspicatus (algues vertes), autre(s), donnée non disponible
Toxicité pour les bactéries	: CE 20: env. 850 mg/l, 0,5 h, boue activée, autre(s), donnée non disponible, L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

#### Composants:

##### **Nitrate d'ammonium :**

Toxicité pour le poisson	: CL50: > 100 mg/l, 96 h, Poisson
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	: CE50: 490 mg/l, 48 h, Daphnie : CL50: 490 mg/l
Toxicité pour les algues	: CE50: 1.700 mg/l, 10 jr, Selenastrum capricornutum (algue verte)

### 12.2 Persistance et dégradabilité



## Gesal Engrais tomates et plantes aromatiques

### Art.-No: 1597502039

Date de révision: 07.04.2015

#### Produit:

Biodégradabilité :  
Le produit fonctionne dans le sol comme engrais et est diminué en quelques semaines.

#### Composants:

##### Nitrate d'ammonium :

Biodégradabilité :  
Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation :  
Une bioaccumulation est peu probable.

#### Composants:

##### Nitrate d'ammonium :

Bioaccumulation :  
Une bioaccumulation est peu probable.

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Produit:

Mobilité : donnée non disponible  
Répartition entre les compartiments environnementaux : donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

#### Produit:

Evaluation : donnée non disponible

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts., L'information donnée est basée sur les données obtenues à partir de substances similaires.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Récipient partiellement vide doit être rapporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

Emballages contaminés : Récipient vide doit être éliminé avec les déchets urbains.

## 14. Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Marchandises non-dangereuses



## Gesal Engrais tomates et plantes aromatiques

**Art.-No: 1597502039**

Date de révision: 07.04.2015

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR / GGVS : Sans rapport  
RID : Sans rapport  
ADNR : Sans rapport  
IMDG : Sans rapport  
IATA-DGR : Sans rapport

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR / GGVS : Sans rapport  
RID : Sans rapport  
ADNR : Sans rapport  
IMDG : Sans rapport  
IATA-DGR : Sans rapport

### 14.4 Groupe d'emballage

-

### 14.5 Dangers pour l'environnement

IMDG : Aucun polluant marin

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans rapport

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Sans rapport

## 15. Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau

Autres réglementations : TRGS 511 'Ammoniumnitrat'.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

## 16. Autres informations

### Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R 8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.  
R36 Irritant pour les yeux.

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.



**Gesal Engrais tomates et plantes  
aromatiques**  
**Art.-No: 1597502039**

Date de révision: 07.04.2015

---

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.